



Bulletin d'exploitation de l'UIT



N° 774 – 15.X.2002

(Renseignements reçus au 8 octobre 2002)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tél: National 022 730 5111
International +41 22 730 5111
Tg: Itu Genève
Tlx: 421000 uit ch
Fax: +41 22 730 5853
+41 22 733 7256
E-mail: tsbtson@itu.int
tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

Web: www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation

N° 775 1.XI.2002
N° 776 15.XI.2002
N° 777 1.XII.2002

Comprenant les renseignements reçus au:

25.X.2002
8.XI.2002
25.XI.2002

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR), contact:

TÉL +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), contact:

TÉL +41 22 730 5222 FAX +41 22 730 5853

Table des matières

	Page
Information générale	
(TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: <i>Note du TSB</i>	3
(TSB) Suppression de Recommandations UIT-T	4
(TSB) Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Recommandation UIT-T E.180): <i>Note du TSB</i>	4
(TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): <i>Lituanie, Maroc</i>	5
(TSB) Service télex: <i>Paraguay (Compañía Paraguaya de Comunicaciones S.A. (COPACO S.A.), Asunción: Nouveaux horaires de travail)</i>	5
(TSB) Service téléphonique:	
<i>Danemark (National IT and Telecom Agency (NITA), Copenhagen)</i>	5
<i>Etats-Unis (Iridium Satellite LLC)</i>	6
<i>Irlande (Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR), Dublin)</i>	7
<i>Islande (Post- and Telecom Administration of Iceland, Kopavogur)</i>	8
(TSB) Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121) – Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données: <i>Etats-Unis (Federal Communications Commission, Washington, D.C.)</i>	8
(TSB) Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations:	
<i>Algérie (Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, Alger: Création d'une nouvelle autorité de régulation)</i>	9
<i>Bosnie-Herzégovine (Communications Regulatory Agency (CRA), Sarajevo: Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER))</i>	9
<i>Corée (Rép. de) (Korea Telecom, Seongnam City: Changement de nom)</i>	9
<i>Irlande (Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR), Dublin: Changement de nom)</i>	10
<i>Italie (Omnitel Pronto Italia, S.p.A., Rome: Changement de nom)</i>	10

	Page
(BR) Autre communication: <i>Pologne</i>	10
(TSB) Restrictions de service: <i>Note du TSB</i>	10
(TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98): <i>Note du TSB</i>	12

Amendements aux documents de service

(BR) Nomenclature des stations de navire (Liste V)	13
(TSB) Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)	14
(TSB) Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD).....	15
(TSB) Liste des codes de transporteur de l'UIT	15
(TSB) Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)	16
(TSB) Liste des indicateurs de destination des télégrammes.....	16

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 665 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1^{er} avril 1998)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))
- 691 Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1^{er} mai 1999)
- 693 Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)
- 720 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 juillet 2000)
- 725 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000)
- 741 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1^{er} juin 2001)
- 746 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/00)) (Situation au 15 août 2001)
- 757 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation de télécommunications (selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1^{er} février 2002)
- 759 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1^{er} mars 2002)
- 761 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} avril 2002)
- 763 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1^{er} mai 2002)
- 764 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 2002)
- 765 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (Situation au 1^{er} juin 2002)
- 766 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35) (Situation au 15 juin 2002)
- 767 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1^{er} juillet 2002)
- 767 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} juillet 2002)

B. Les listes suivantes sont désormais disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT
(Rec. UIT-T M.1400 (02/2000))

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html>

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html>

Suppression de Recommandations UIT-T

A.1 Par la Circulaire TSB 126 du 20 septembre 2002, il a été annoncé la suppression des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 9, de la AMNT (Montréal, 2000):

- Recommandation UIT-T C.3 (12.03.1993): Instructions pour les services de télécommunications internationales
- Recommandation UIT-T E.201 (23.08.1991): Recommandation de référence pour les services mobiles
- Recommandation UIT-T E.510 (25.11.1988): Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle

Les conditions applicables à la suppression de ces Recommandations UIT-T ont été remplies et 30 Etats Membres participant à la réunion de la Commission d'études 2 (Genève, du 7 au 16 mai 2002) ont proposé de supprimer ces Recommandations UIT-T. Onze administrations des Etats Membres ont répondu à la consultation à la date du 18 septembre 2002, et aucune objection à cette suppression n'a été reçue.

A.2 Par la Circulaire TSB 127 du 23 septembre 2002, il a été annoncé la suppression des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 9, de la AMNT (Montréal, 2000):

- Recommandation UIT-T J.1 (17.09.1999): Termes, définitions et acronymes relatifs à la transmission des signaux télévisuels et radiophoniques et des signaux de données associés
- J Suppl. 4 (17.09.1999): Terminologie relative aux nouveaux services de transmission télévisuelle et radiophonique

Les conditions applicables à la suppression de ces Recommandations UIT-T ont été remplies et 12 Etats Membres participant à la réunion de la Commission d'études 9 (Genève, du 3 au 7 juin 2002) ont proposé de supprimer ces Recommandations UIT-T. Dix administrations des Etats Membres ont répondu à la consultation à la date du 20 septembre 2002, et aucune objection à cette suppression n'a été reçue.

Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Recommandation UIT-T E.180)

Note du TSB

Référence est faite à la Circulaire TSB 108, datée du 19 juin 2002, que le Directeur du TSB a envoyée à toutes les administrations afin d'obtenir des informations sur les différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux.

Actuellement, la Liste des différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux, publiée pour la dernière fois en avril 1998, et jointe en annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 665, est mise à jour.

Les administrations sont priées de vérifier les données concernant leur pays en contrôlant la Liste des différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux, qui se trouve à disposition gratuitement sur l'Internet à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-T/inr/codes.html>. Le formulaire de notification relatif aux changements de tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux est disponible à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-T/inr/forms/tones.html>.

Même si les données n'ont pas changé depuis 1998, les administrations sont priées de remplir le formulaire, en notifiant les tonalités les plus fréquemment utilisées, et de le retourner au TSB (Fax: +41 22 730 5853 ou e-mail: tsbtson@itu.int).

La date limite était fixée au 2 septembre 2002.

On attire l'attention sur les Recommandations UIT-T E.180 à E.182, qui donnent des indications sur les caractéristiques techniques des tonalités du service téléphonique et fixent des limites de cadence et de fréquence pour les tonalités. L'utilisation de tonalités audibles types offre des avantages tant aux clients qu'aux opérateurs, à en juger par le nombre important d'appels qui aboutissent et par le fait que les clients reconnaissent facilement les tonalités, quel que soit le pays d'origine.

Ces données sont indispensables pour la tenue à jour de la Liste destinée aux opérateurs.

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande des Administrations de Lituanie et du Maroc, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale des réseaux de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Lituanie (République de)	7-252
Maroc (Royaume du)	6-009

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Service télex

Paraguay

Communication du 2.X.2002:

Nouveaux horaires de travail

La *Compañía Paraguaya de Comunicaciones S.A. (COPACO S.A.)*, Asunción, annonce que, depuis le 9 septembre 2002, les nouveaux horaires pour le système actif semi-automatique par l'intermédiaire de la position d'opératrice Telex 10 py et les positions d'opératrice de renseignements 11A py, 11B py et 22055 py sont les suivants:

Du lundi au vendredi: 0700 – 2000 heures (heure locale)
Samedis, dimanches et jours fériés: 0700 – 1700 heures (heure locale).

Contact:

Mr Sante Vallese V.
Sub-Gerente Internacional
Compañía Paraguaya de Comunicaciones (COPACO S.A.)
Sub-Gerencia Internacional
Edificio Moroti
Gral. Briguez y Teodoro Mongeloz
Casilla de Correo No. 2042
ASUNCIÓN
Paraguay
Tél: +595 21 227 273 / +595 21 219 2012
Fax: +595 21 210 236 / +595 21 200 045
E-mail: svallese@copaco.com.py

Service téléphonique

Danemark (indicatif de pays +45)

Communication du 30.IX.2002:

La *National IT and Telecom Agency (NITA)*, Copenhagen, annonce la suppression des numéros suivants dans le plan de numérotage téléphonique danois:

Numéros d'abonné à huit chiffres pour les services du réseau fixe

<i>Réseau</i>	<i>Numéros d'abonné</i>
Telepartner/Euro909.dk	6910XXXX 8011XXXX

Contact:

Mr. Lars O. Pedersen
IT- and Mobile Division
National IT and Telecom Agency (NITA)
Holsteinsgade 63
DK-2100 COPENHAGEN
Denmark
Tél: +45 3545 0381
Fax: +45 3545 0017
E-mail: lop@itst.dk

Etats-Unis, Iridium Satellite LLC (indicatifs de pays +8816 et +8817)

Communication du 26.IX.2002:

Iridium Satellite LLC rappelle que l'Union internationale des télécommunications (UIT) a réattribué les indicatifs de pays +8816 et +8817 à Iridium Satellite LLC. La présente note d'information vise à informer que REACH est désormais le seul et unique opérateur d'interconnexion autorisé pour le trafic d'arrivée utilisant l'indicatif +8817 à destination du réseau d'Iridium. Prière de vous assurer que votre entreprise achemine les appels avec l'indicatif de pays +8817 vers REACH.

Iridium Satellite LLC a précédemment demandé aux opérateurs de faire figurer les indicatifs +8816 et +8817 dans leurs systèmes de traduction d'indicatifs de pays existants comme indicatif valide pour acheminer les appels d'arrivée vers le réseau d'Iridium Satellite LLC.

AT&T, REACH et Sprint sont les trois opérateurs d'interconnexion autorisés pour le trafic d'arrivée utilisant l'indicatif +8816 à destination du réseau Iridium. Prière de prendre contact avec l'un des responsables locaux de la comptabilité pour plus de renseignements sur la tarification et l'acheminement.

Iridium Satellite LLC a mis en place une annonce enregistrée qui permettra aux opérateurs de vérifier que leur acheminement se fait correctement. Pour accéder à ce service, veuillez composer le +8816 311 10006 et le +8817 311 10007. Les appels à ces numéros arriveront au commutateur d'Iridium Satellite LLC avec l'enregistrement suivant: «You have reached the Iridium Satellite Tempe Gateway, your access to the Iridium global network. Welcome.» («Bienvenue sur la passerelle Iridium Satellite Tempe, votre voie d'accès au réseau mondial d'Iridium»).

Contacts:

1. Pour toute question sur la présente note d'information:

Lee Coriell
PSTN Manager
Iridium Satellite LLC
8440 South River Parkway
TEMPE AZ 85284
United States
Tél: +1 480 752 1179
Fax: +1 480 752 1105
E-mail: lee.cornell@iridium.com

2. Pour toute question concernant des accords commerciaux:

Mark Baker
Carrier Account Manager
REACH
SYDNEY
Australia
Tél: +61 2 8289 0064
Fax: +61 2 9283 2315
E-mail: mark.baker@REACH.com

Irlande (indicatif de pays +353)

Communication du 23.IX.2002

L'Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR), Dublin, annonce que la longueur maximale d'un numéro du Plan de numérotage national (NNP – National Numbering Plan) pour l'Irlande (indicatif de pays +353) sera rallongé, en raison de la mise en place d'un nouveau service de messagerie qui permettra aux abonnés à la téléphonie fixe d'avoir accès à leur messagerie en composant le chiffre «80» devant l'indicatif national de destination (NDC – National Destination Code) et leur numéro d'abonné (SN – Subscriber Number).

Avec la mise en place de ce nouveau service, la longueur maximale du format international de numérotation (IDF – International Dialling Format) pour l'Irlande passera de treize (13) à quatorze (14) chiffres.

Ce nouveau service est actuellement mis en place (septembre 2002).

Longueur des numéros (NL – Number Length) internationaux en Irlande

Le format international de numérotation (IDF – International Dialling Format) pour l'Irlande est: +353 + NDC + numéro d'abonné (SN).

- Pour les numéros géographiques, la longueur du numéro (NL) (format international de numérotation – IDF) varie entre dix (10) et douze (12) chiffres.

Exemples:

Mallow	+353 22 XXXXX	NL=dix (10)
Dublin	+353 1 XXX XXXX	NL=onze (11)
Limerick	+353 61 XXX XXX	NL=onze (11)
Portlaoise	+353 502 XXXXX	NL=onze (11)
Cork	+353 21 XXX XXXX	NL=douze (12)

- Pour les numéros non-géographiques composés depuis l'étranger, la longueur du numéro (NL) (format international de numérotation – IDF) est de douze (12) chiffres.

Exemples:

Mobile	+353 8X XXX XXXX	NL=douze (12)
Personnel	+353 70X XXX XXX	NL=douze (12)

- La longueur du numéro (NL) (format international de numérotation – IDF) permettant d'accéder au service de messagerie du service mobile est de treize (13) chiffres.

Exemple:

Messagerie (service mobile)	+353 8X 5 XXX XXXX	NL= treize (13)
-----------------------------	--------------------	-----------------

Service de messagerie pour la téléphonie fixe

Ce nouveau service est en cours de mise en place et permettra aux abonnés à la téléphonie fixe d'avoir accès à leur messagerie en composant le chiffre «80» avant leur NDC + SN. En d'autres termes, le numéro téléphonique de l'abonné comprend le numéro de la messagerie correspondante, comme c'est actuellement le cas pour les abonnés mobiles en Irlande.

Pour ce nouveau service, la longueur du numéro (NL) (format international de numérotation – IDF) variera entre douze (12) et quatorze (14) chiffres.

Exemples:

Messagerie (Mallow)	+353 80 22 XXXXX	NL=douze (12)
Messagerie (Dublin)	+353 80 1 XXX XXXX	NL=treize (13)
Messagerie (Limerick)	+353 80 61 XXX XXX	NL=treize (13)
Messagerie (Portlaoise)	+353 80 502 XXXXX	NL=treize (13)
Messagerie (Cork)	+353 80 21 XXX XXXX	NL= quatorze (14)

Comme cela a été indiqué précédemment, avec la mise en place de ce nouveau service, la longueur maximale du numéro pour le format international de numérotation (IDF) pour l'Irlande passera de treize (13) à quatorze (14) chiffres.

Contact:

Hilary Reynolds
Market Framework
ODTR
DUBLIN
Ireland
Tél: +353 1 804 9620
Fax: +353 1 804 9665
E-mail: reynoldsh@odtr.ie

Islande (indicatif de pays +354)

Communication du 26.IX.2002:

La *Post- and Telecom Administration of Iceland*, Kopavogur, annonce que les nouvelles séries de numéros suivantes ont été mises en service pour le service téléphonique mobile en Islande:

616 XXXX
626 XXXX

Contact:

Ari Jóhannsson
Post- and Telecom Administration
Smidjuvegi 68-70
IS-200 KOPAVOGUR
Iceland
Tél: +354 510 1500
Fax: +354 510 1509

Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121)

Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données

Etats-Unis

Communication du 1.X.2002:

La *Federal Communications Commission*, Washington, D.C., annonce que, conformément à la Recommandation UIT-T X.121, le code d'identification de réseau pour données (CIRD) 316 9 a été attribué au réseau «*Tenzing Communications Inc.-Inflight Network*».

En outre, la *Federal Communications Commission* annonce que le réseau auquel le code d'identification de réseau pour données (CIRD) 310 6 a été attribué s'appelle désormais *Tymnet Network*.

Contact:

Mr George S. Li
International Bureau
Federal Communications Commission
Policy Division - Room 6-A761
445, 12th Street, S.W.
WASHINGTON, D.C. 20554
United States
Tél: +1 202 418 1460
Fax: +1 202 418 2824
E-mail: ibmail@fcc.gov

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

Algérie

Communication du 1.X.2002:

Création d'une nouvelle autorité de régulation

Le *Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication*, Alger, annonce la création d'une nouvelle autorité de régulation dénommée «*Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT)*».

Contact:

Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT)
1, Rue Kaddour Rahim
16008 Hussein Dey - ALGER
Algérie
Tél: +213 21 47 02 05 / +213 21 47 01 87
Fax: +213 21 47 01 97
E-mail: arpt@postelecom.dz
URL: www.arpt.dz

Bosnie-Herzégovine

Communication du 8.X.2002:

Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)

Communications Regulatory Agency (CRA), Sarajevo, annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué au nouvel opérateur des télécommunications internationales et fournisseur de services suivant, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Le nom du nouvel opérateur et fournisseur de services, ayant le statut d'exploitation reconnue (ER) est *Telekom Srpske*.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Telekom Srpske
Mr Zoran Berkovic
Associate for International Affairs
Vuka Karadzica 6
BANJA LUKA, 78000
Bosnia and Herzegovina
Tél: +387 51 240 114
Fax: +387 51 211 150
E-mail: zoran.berkovic@telekom-rs.com

Corée (Rép. de)

Communication du 27.IX.2002:

Changement de nom

Korea Telecom, Seongnam City, annonce qu'il a changé de nom. Il se nomme désormais *KT Corporation*. Il ne s'agit pas d'une nouvelle entité, mais uniquement d'un changement de nom.

Irlande

Communication du 9.X.2002:

Changement de nom

L'*Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR)*, Dublin, annonce que le Department of Public Enterprise a changé de nom. Il se nomme désormais Department of Communications, Marine and Natural Resources.

Contact:

Etain Doyle
Director of Telecommunications Regulation
Office of the Director of Telecommunications Regulation
Blocks DEF, Abbey Court – Irish Life Centre
Lower Abbey Street
DUBLIN, 1
Ireland
Tél: +353 1 804 9600
Fax: +353 1 804 9680
E-mail: director@odtr.ie

Italie

Communication du 30.IX.2002:

Changement de nom

Omnitel Pronto Italia, S.p.A., Rome, annonce qu'il a changé de nom. Il se nomme désormais *Vodafone Omnitel, S.p.A.* Il ne s'agit pas d'une nouvelle entité, mais uniquement d'un changement de nom.

Autre communication

Pologne

Communication du 30.IX.2002:

A l'occasion du 55^e anniversaire de la station club SP5KAB, l'Administration polonaise autorise une station d'amateur à utiliser l'indicatif d'appel spécial **HF55KAB** pendant la période comprise entre le 24 décembre 2002 et le 24 janvier 2003.

Restrictions de service

Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE N°

692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Malawi (p. 6), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa (p. 6).
704	Finlande (p. 13).

BE N°	
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).
709	Uruguay (p. 8).
710	Nouvelle-Calédonie (p. 19).
711	Slovénie (p. 8).
712	Nouvelle-Calédonie (p. 6).
713	Trinité-et-Tobago (p. 38).
714	Allemagne (p. 6), Malawi (p. 12).
716	Norvège (p. 17).
719	Danemark (p. 5).
722	Belize (p. 8).
723	Antilles néerlandaises (p. 23-24), Australie (p. 8).
724	Barbade (p. 6), Emirats arabes unis (p. 7), Nouvelle-Calédonie (p. 9).
726	Australie (p. 13, 31), Finlande (p. 12), Indonésie (p. 16, 31), Japon (p. 12), Malaisie (p. 12).
727	Lituanie (p. 6), Maroc (p. 5).
729	Antilles néerlandaises (p. 9), Uruguay (p. 17/18).
731	Pays-Bas (p. 8).
733	Trinité-et-Tobago (p. 19).
737	Belize (p. 8), Turks et Caicos (Iles) (p. 12).
739	Gibraltar (p. 13).
740	Vanuatu (p. 11).
741	Swaziland (p. 17).
742	Guyana (p. 14-15).
747	Trinité-et-Tobago (p. 6).
748	Kenya (p. 4).
749	Barbade (p. 8).
750	Chypre (p. 5-6).
751	Norvège (p. 6), Singapour (p. 7).
753	Guyana (p. 8), Pérou (p. 9).
754	Suriname (p. 4), Papouasie-Nouvelle-Guinée (p. 5).
757	Portugal (p. 4).
758	Groenland (p. 7), Suède (p. 7), Vatican (p. 8).
759	Chypre (p. 7), Slovaquie (p. 5).
762	Groenland (p. 7).
766	Maldives (p. 19).
770	Antilles néerlandaises (p. 9), Guyana (p. 9), Haïti (p. 9).
772	Mozambique (p. 4).
773	Guyana (p. 4), Pologne (p. 5).

Systemes de rappel (Call-Back) et procedures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systemes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/zones géographiques suivants ont répondu que la pratique des systèmes de rappel («Call-Back») est interdite sur leur territoire:

Belize, Benin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Centrafricaine (Rép.), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Lesotho, Lituanie, Macao Chine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Malawi, Maurice, Moldova, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Samoa, Suriname, Syrie, Tchad, Tunisie, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/itudoc/itu-t/com3/callback/position.html>

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD insérer
COL colonne
LIR lire
P page(s)

PAR paragraphe
REP remplacer
SUP supprimer

Nomenclature des stations de navire (Liste V) 42^e édition, Juillet 2002 et Supplément N° 1

Partie IV

Sous-section 2A / Sub-Section 2A / Subsección 2A

REP

- DP01** France Telecom Mobile Satellite Communications GmbH, Hochstadenring 50,
D-53119 Bonn, Germany.
(Tel.: +49 228 72192762, Fax: +49 228 72192709,
E-mail: cornelia.wendland@francetelecom.com)
Personne à contacter: Cornelia Wendland
- DP03** France Telecom Mobile Satellite Communications GmbH, Hochstadenring 50,
D-53119 Bonn, Germany.
(Tel.: +49 228 72192762, Fax: +49 228 72192709,
E-mail: cornelia.wendland@francetelecom.com)
Personne à contacter: Cornelia Wendland
- DP06** France Telecom Mobile Satellite Communications GmbH, Hochstadenring 50,
D-53119 Bonn, Germany.
(Tel.: +49 228 72192762, Fax: +49 228 72192709,
E-mail: cornelia.wendland@francetelecom.com)
Personne à contacter: Cornelia Wendland

Sous-section 2C / Sub-Section 2C / Subsección 2C

P 209 HKG REP
(Supplément N° 1)

HKG

- | | | | | |
|----|------|------|------|------|
| a) | BE02 | CY03 | CY05 | DP05 |
| | FR22 | GB01 | GB05 | GB06 |
| | GB08 | GB11 | GB14 | GB18 |
| | HX01 | HX02 | HX04 | HX05 |
| | HX08 | HX09 | HX13 | JP02 |
| | JP03 | JP05 | RS01 | US03 |
| b) | HX01 | HX02 | HX04 | HX05 |
| | HX08 | HX09 | HX11 | HX13 |

P 210 MHL REP
(Supplément N° 1)

MHL

a)	BE02	CY03	CY05	DK01
	DP02	DP03	DP05	FR01
	GB06	GB08	GB11	GK12
	GR01	GR03	GR14	HX08
	IU03	JP02	JP03	P04
	NL02	PG15	RS01	RS05
	SU04	US02	US03	

b) -

P 212 SUI REP
(Supplément N° 1)

SUI

a)	BE02	CH01	CY05	DP03
	DP05	FR07	GB11	RS01
	RS06			

b) CH01 CH05

Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} avril 2002)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 761 – 1.IV.2002)

(Amendement N° 13)

	Pays/zone géographique ISPC	Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 15	<i>Egypte</i>	ADD	
	6-005-0	GSM 3	Watania
	6-005-1	GSM 3	Watania
P 21	<i>Etats-Unis</i>	ADD	
	3-050-2	Melbourne, FL	TELCO214 Inc.
P 34	<i>Maroc</i>	ADD	
	6-008-0	Rabat-MSC	Maroc Telecom
	6-008-1	Casablanca - CTI	Maroc Telecom
	6-008-2	Rabat - CTI	Maroc Telecom
	6-008-3	Casablanca - MSC	Maroc Telecom
	6-008-4	Tanger	Medi Telecom
	6-008-5	Tanger	Medi Telecom
P 37	<i>Panama</i>	ADD	
	7-028-4		BSC de Panamá, S.A.

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

**Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)
(Selon la Recommandation UIT-T X.121)
(Situation au 15 août 2001)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 746 – 15.VIII.2001)

(Amendement N° 8)

ADD

1	2	3
ETATS-UNIS UNITED STATES ESTADOS UNIDOS	316 9	Tenzing Communications Inc.-Inflight Network

P 7 Etats-Unis

CIRD 310 6* **COL 3**

REP MCI Public Data Network (Xstream)
par Tymnet Network

* Voir la communication de la *Federal Communications Commission* dans le présent Bulletin d'Exploitation de l'UIT N° 774 du 15.X.2002, page 8.

**Liste des codes de transporteur de l'UIT
(Selon la Recommandation UIT-T M.1400)**

Version électronique: <http://www.itu.int/itu-t/inr/icc/index.html>

Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse	Code de la société	Contact
Belgium / BEL Belgique / BEL Bélgica / BEL ADD		
B-Telecom Avenue de la Porte de Hal, 40 B-1060 BRUXELLES	B	Ir. Philippe Claes Tél: +32 2 528 3610 Fax: +32 2 528 3719 E-mail: philippe.claes@b-rail.be

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} juillet 2002)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 767 – 1.VII.2002)

(Amendement N° 4)

Ordre numérique ADD

P 11 6-009 Maroc (Royaume du)
P 13 7-252 Lituanie (République de)

Ordre alphabétique ADD

P 20 7-252 Lituanie (République de)
P 20 6-009 Maroc (Royaume du)

SANC: Signalling Area/Network Codes.
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des indicateurs de destination des télégrammes
(Selon la Recommandation UIT-T F.32)
(Situation au 15 mai 2002)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 764 – 15.V.2002)

(Amendement N° 4)

P 11 Corée (Rép. de) Code de réseau: KR
COL 2 REP Korea Telecom, Songnam City
par KT Corporation, Seongnam City

P 33 POLOGNE

Code de réseau: PL **COL 2** Telekomunikacja Polska S.A., Warszawa¹⁾

COL 1-3 LIR

Date d'application: 31 août 2002, à 0000 heure UTC

Pays/zone géographique	Réseau (Administration/ER)	Code de réseau	Nom du bureau	Code de bureau
1	2	3	4	5
POLOGNE POLAND POLONIA	TELEKOMUNIKACJA POLSKA – Telekomunikacja Polska S.A., Warszawa ¹⁾	PL - . ¹⁾		

¹⁾ Le service des télégrammes n'est plus accepté par Telekomunikacja Polska S.A. depuis le 31.VIII.2002 en Pologne. Voir le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 773 du 1.X.2002. Toutefois, le code en deux lettres «PL» reste réservé.